



Conseil Elevage 25-90 et l'association Lin avec l'autre vous proposent une session de formation :



Comprendre mon valorisé Lait'AGe

Des acides gras du lait au suivi de mon troupeau



PROGRAMME

9h00 : Café d'accueil

9h15 : Introduction et présentation du partenariat

9h30 : Rappels sur la synthèse de la matière grasse du lait

10h : Des acides gras aux indicateurs zootechniques

Présentation des différents indicateurs de l'outil Lait'AGe

Méthodologie d'estimation du méthane

11h15 Synthèse des résultats des éleveurs *Lin avec l'autre !*

12h00 : Étude de cas concrets et échanges sur vos valorisés

12h45 Repas

14h30 : Visite d'élevage avec élaboration d'un diagnostic

Identification des pistes d'amélioration

16h00 : Conclusion de la journée

Nous vous proposons 2 sessions de formation :

Judi 17 Décembre 2020	Mercredi 13 Janvier 2021
Secteur de Tarcenay-Valdahon Inscription avant le 10/11	Secteur de Belfort - Montbéliard Inscription avant le 07/12

Les adresses exactes vous seront communiquées ultérieurement

TARIF :

- **52 € /participant pour la préparation de la formation et la valorisation des résultats*** (facturé par CEL25-90 à l'issue de votre participation à la formation).
**67 € pour les non adhérents Lin avec l'Autre*
- **40 € /participant de contribution stagiaire AIF 25-90** pour les ressortissants VIVEA* (chèque à l'ordre de l'AIF à remettre à CEL25-90).
**200 € pour les non ressortissants VIVEA*

Seulement 20,95 € avec le crédit d'impôt formation !

INSCRIPTIONS :

Pour vous inscrire merci de nous retourner le bulletin d'inscription AIF accompagné du chèque de participation AIF (40€/stagiaire) soit :

- Par courrier à l'adresse suivante :
*Conseil Elevage 25-90
6 rue des Epicéas
25640 Roulans*
- Par votre conseiller CEL



BULLETIN d'INSCRIPTION

Valant Contrat de Formation simplifié

A retourner à Conseil Elevage 25-90 (via votre conseiller ou à l'adresse 6 rue des Epicéas 25640 ROULANS) **pour transmission à l'AIF 25-90 avant le 10/11/2020**



N° de cheptel N° de secteur

Nom et prénom Date naissance

Dénomination société Nbre Associés

Adresse Code postal Commune

Adresse mail Tél

Inscription au stage : Démarche Lin avec l'Autre : comprendre mon valorisé Lait'AGE.....

Formation qui entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du Travail (acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances).

Dates et lieu (à cocher) : 17/12/20 Systèmes foin/regain 13/01/21 Systèmes ensilage

→ **Ressortissant VIVEA** : Agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable de centre équestre non salarié // **Sous condition**, JA engagé dans le dispositif à l'installation (formation inscrite au PPP), stagiaire et apprenti

40 €/jour/personne Cotisation annuelle AIF 25-90 fixée à 30 €/personne puis 40 € à compter du 1/1/2020 Exonération : JA dans dispositif à l'installation, stagiaire, apprenti, agriculteur hors départements 25-90

Ci-joint chèques de € pour la formation et€ pour la cotisation

→ **Salarié** **Conjoint sans statut sur exploitation** **Retraité** **Autre** → 200 € par jour

Ci-joint chèque de €

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-dessous ET accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par l'AIF. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs, formateurs, aux participants des formations à des fins d'organisation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'AIF 25-90

A, le Signature Le Président de l'AIF 25-90



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES - Hors Porteur de Projet Agricole

Reconnaissance de la certification « Qualicert » par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) comme satisfaisant au décret Qualité des Organismes de formation du 30 juin 2015

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (CGS) ont pour objet de définir les modalités applicables à la réalisation des actions de formation par l'AIF 25 - 90. **Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de services**

ARTICLE 2 : Responsabilités

L'AIF 25 - 90 s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. **Le stagiaire s'engage à respecter les dispositions prévues aux présentes CGS.**

ARTICLE 3 : La formation

1. Inscription

L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement ET validée par un courrier de confirmation qui parviendra au plus tard une semaine avant le démarrage du stage

2. Tarif

• **Cotisation annuelle AIF 25-90** : Le stagiaire doit, **AVANT** le début de la formation, s'être acquitté du règlement de la cotisation AIF 25-90 fixée à **30€/personne/an** (40€ en 2020).

En sont exempts : les JA non installés réalisant des formations dans le cadre de leur parcours à l'installation, les agriculteurs hors départements du Doubs et du Territoire de Belfort, les non ressortissants VIVEA (salariés, conjoint sans statut sur exploitation, retraités par exemple ...).

• **Le coût de la formation est fixé à 40 € TTC / jour pour les ressortissants VIVEA** : agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable centre équestre non salarié - Sous condition JA engagés dans le parcours à l'installation (*), stagiaire et apprenti. **Au-delà du plafond annuel de prise en charge fixé par VIVEA à 2 000 € (informations et détail sur www.vivea.fr) une contribution additionnelle sera à la charge du stagiaire.**

* Attention : La réalisation d'une formation non inscrite au Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) peut engendrer la perte de financement VIVEA pour la totalité des formations du Porteur de Projet.

• **Le coût de la formation est fixé à 200 € TTC / jour pour les NON ressortissants VIVEA** : salarié, conjoint sans statut sur l'exploitation, retraités

• Cas particuliers : La participation des stagiaires peut être

- majorée afin de couvrir les frais supplémentaires et équilibrer le budget,

- ramenée à zéro euro : public composé exclusivement de JA dans le parcours à l'installation ou cédants (priorité 7 VIVEA), cahier des charges spécifique ou mesure exceptionnelle d'accompagnement VIVEA. Un chèque de caution de 40 €/jour (sauf pour les JA engagé dans parcours installation, priorité P7) est alors demandé pour valider l'inscription et sera restitué en fin de formation si le stagiaire a participé à la totalité de la formation.

L'inscription est nominative, la participation est due par chaque stagiaire pour l'intégralité du stage et non pas au prorata de la présence.

Une facture et une attestation de fin de stage seront adressées à chaque participant à l'issue de la formation.

3. Annulation ou absence

Le stagiaire s'engage à être présent à l'intégralité de la formation. En cas d'indisponibilité, il doit prévenir l'AIF 25 - 90 et préciser les raisons de son absence à minima 2 jours avant le début effectif de la formation. Selon les délais de prévenance, une absence sera facturée 100 € / jour à moins de 15 jours avant le démarrage et 50 € / jour entre 1 mois et 16 jours avant le démarrage (sauf cas de force majeure - Etude au cas par cas).

Lors d'annulation de la part de l'organisme de formation, l'AIF 25 - 90 et/ou ses partenaires s'engagent à prévenir les stagiaires au minimum 3 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'indisponibilité justifiée de l'intervenant ou d'intempéries).

4. Réclamation

Le stagiaire peut présenter toute réclamation par courrier postal adressé à AIF 25 - 90 (130 bis rue de Belfort BP 939 25021 Besançon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse aif25-90@orange.fr. L'AIF 25 - 90 prendra contact avec lui 48 heures ouvrées au plus tard après réception et apportera une réponse écrite dans un délai de 15 jours.



« DÉMARCHE LIN AVEC L'AUTRE : COMPRENDRE MON VALORISÉ LAIT'AGE »

PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS



OBJECTIFS

Comprendre son valorisé Lait'Age

- Connaître les différents acides gras du lait et comment ils sont synthétisés
- Connaître les différents indicateurs de l'outil Lait'Age
- Connaître les indicateurs liés à la qualité nutritionnelle du lait ainsi que le lien entre émissions de méthane et profil en acides gras
- Connaître les impacts de l'alimentation et des maladies métaboliques sur le profil en acides gras du lait

PUBLIC CONCERNE :

Agriculteurs du Doubs et du Territoire de Belfort adhérents à Conseil Elevage 25-90 et/ou adhérents à l'association Lin avec l'Autre

PRE - REQUIS : aucun

DUREE - DATES :

17/12/20 et 13/01/21

LIEU : à définir

INTERVENANTS :

Formateurs
Conseil Elevage 25-90 et
Lin avec l'Autre

RESPONSABLE STAGE :

Claude Vernotte
(AIF 25-90)

COUT :

92 € /personne pour les adhérents Lin avec L'Autre—
107 € /personne sinon, dont
40€ de participation AIF 25-90 + 40 € de cotisation annuelle AIF

PROGRAMME

1 JOURNEE (matinée en salle et visite d'un élevage l'après-midi)

- Les acides gras du lait et leur synthèse
- L'outil Lait'Age :
 - Indicateurs de la qualité nutritionnelle du lait
 - Indicateurs zootechniques et impact du régime alimentaire sur le profil en acides gras du lait
 - Estimation des émissions de méthane entérique et compteur éco-méthane
- Positionnement du groupe Lin avec l'Autre par rapport aux références CEL25-90
- Présentation de cas concrets et foire aux questions
- Réalisation d'un tour d'élevage ciblé selon le valorisé Lait'AGE, l'observation troupeau et les autres résultats à disposition
- Synthèse sur les pistes d'amélioration détectées

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, analyse de documents/résultats, échanges, mise en pratique.